



# **RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES**

## **MAIRIE DE TOULOUSE**

### **ANNEE 2010**

- **Données générales**
- **Méthodologie de travail**
- **Les services de transport collectif**
- **La voirie et les espaces publics**
- **Le cadre bâti - Les Etablissements recevant du public**
- **Le cadre bâti - Le logement**
- **L'accueil des enfants et des jeunes dans la ville**
- **L'accessibilité des outils et des services**
- **Conclusion**
- **Les différents sigles utilisés dans le rapport**
- **Annexe**

# Données générales

---

La Ville de Toulouse -capitale de la région Midi Pyrénées- compte :

- 439 453 habitants,
- 11 800 hectares de superficie dont près de 1 000 hectares d'espaces verts
- Une surface de plancher des bâtiments communaux de 1 200 000 m<sup>2</sup>
- Une voirie de 3 078 rues soit 973,864 km et 50 km de périphérique

Toulouse fait partie de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse (créée en janvier 2009) qui compte 37 communes et plus de 707.000 d'habitants.

Les documents réglementaires de planification stratégique qui impactent la politique en faveur de l'Accessibilité aux Personnes Handicapées sont :

Pour l'Aire Urbaine Toulousaine, 4 périmètres de **Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT)** ont été validés en 2005 et organisés en secteurs géographiques : nord Toulousain, pays du Sud Toulousain, Lauragais et Grande Agglomération de Toulouse (117 communes).

Le projet d'aménagement et de Développement Durable du SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine prévoit :

- d'accueillir entre 250 000 et 300 000 habitants supplémentaires dans l'agglomération à l'horizon 2030 dans un contexte de croissance démographique important, (projections INSEE + 800 000 habitants d'ici 2040 dans la Région Midi-Pyrénées)
- de limiter l'étalement urbain et l'urbanisation des terres agricoles et des espaces naturels ;
- d'offrir un système de déplacement efficace selon un modèle de développement durable.

Le Grand Toulouse gère les **Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)** en étroite collaboration avec les communes, dans le cadre d'une recherche de cohérence globale en matière d'aménagement et dans le respect des politiques communautaires et des principes d'un développement urbain durable.

Le Grand Toulouse a décidé de mettre en œuvre une politique volontariste pour renforcer l'offre de logements, notamment sociaux, **Programme Local de l'Habitat 2010-2015** a été adopté le 17 mars 2011.

- de produire plus de logements
- de produire des logements de qualité qui répondent aux attentes des ménages
- de construire une agglomération durable qui répond aux enjeux climatiques et qui est solidaire
- de proposer des réponses pour tous
- de faire vivre et animer le PLH avec tous (élus, état, partenaires et habitants)

Le **Plan de Déplacements Urbains (P.D.U.)** a été établi pour une période de 15 ans par Tisséo SMTc, en partenariat avec l'Etat, les Collectivités et des partenaires, avec les objectifs principaux suivants :

- Rationaliser l'utilisation de la voiture
- Développer les transports en commun
- Soutenir l'émergence des modes de déplacements alternatifs à la voiture particulière (marche à pied, vélo, roller... )
- Être à l'écoute, des attentes sociales, culturelles et économiques exprimées par les habitants.

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation, et la citoyenneté des personnes handicapées » a renforcé les mesures législatives en faveur des personnes en situation de handicap.

Les communes de 5.000 habitants et plus doivent créer une Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CCAPH) chargée de :

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports
- Etablir un rapport annuel présenté en conseil municipal
- Faire toute proposition utile de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant
- Organiser un système de recensement de l'offre de logement accessible aux personnes handicapées

Par délibération du 21 novembre 2008, le Conseil Municipal de Toulouse a approuvé la désignation des membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (créée en mars 2006).

Sous la présidence de Monsieur Le Maire, la composition de la CCAPH est la suivante :

Elus désignés :	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mme DEDEBAT</li> <li>▪ M.MAKENGO</li> <li>▪ M.MARQUIE</li> <li>▪ Mme RAMOS</li> <li>▪ Mme BENAYOUN-NAKACHE</li> </ul>
Membres extérieurs (un représentant des organismes suivants) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ ADAPEI : Association départementale des parents et amis de personnes handicapées mentales</li> <li>▪ APF : Association des Paralysés de France</li> <li>▪ ARTIVITY</li> <li>▪ ASMTH Handicap Défi : Association Sportive Muret Toulouse Handisport</li> <li>▪ L'Esperluette</li> <li>▪ FNATH : Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés</li> <li>▪ GIHP : Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques</li> <li>▪ UNAFAM : Union Nationale Aider les Familles et Amis de Maladies psychiques</li> <li>▪ Association des Chiens Guides d'Aveugles</li> <li>▪ Autisme 31</li> <li>▪ AVH : Association Valentin Hauy</li> <li>▪ Comité Régional Handisports</li> <li>▪ IJA : Institut des jeunes aveugles</li> <li>▪ AST : Association des Sourds de Tolosa</li> <li>▪ UDAF 31 : Union Départementale des Associations Familiales de la Haute Garonne</li> </ul>

La Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées s'est réunie tous les ans depuis sa création. L'année 2010 est la première à donner lieu à un rapport présenté en Conseil Municipal.

Par délibération du 5 octobre 2009, le Conseil Communautaire du Grand Toulouse a approuvé la composition de la Commission du Grand Toulouse pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (créée en octobre 2006), elle se réunira le 12 octobre 2011.

En application de l'article L.2143-3 du code général des collectivités territoriales, une complémentarité s'exercera entre les travaux menés par les deux commissions. Par ailleurs la commission communale et la commission intercommunale veilleront à la cohérence des constats qu'elles dressent, chacune dans leurs domaines respectifs.

# Méthodologie de travail

---

Dans le cadre de la mise en place de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées, qui se réunit en séance plénière une à deux fois par an, une méthode de travail a été adoptée en 2008, qui s'appuie sur la mise en place de groupes de travail thématiques, qui assurent la concertation entre les associations de personnes en situation de handicap (près de 40 associations différentes) les services de la Ville et de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse ainsi que les différents partenaires concernés.

Les échanges concourent à la sensibilisation des opérateurs sur les besoins des publics exprimés par les associations ainsi que sur les contraintes techniques posées par les services.

Les associations représentant les personnes en situation de handicap interviennent au sein des groupes de travail en tant qu' « experts de l'accessibilité »

Cette méthodologie participative s'appuie sur cinq groupes de travail qui ont été amenés à se réunir régulièrement :

- Accessibilité des espaces publics et du bâti : 6 réunions annuelles
  - Communication : 7 réunions annuelles
  - Culture et loisirs : 2 réunions annuelles
    - Logement : 1 réunion annuelle
- Sports et espaces verts : 4 réunions annuelles

En 2010, 20 réunions thématiques ont été organisées avec 39 associations et près de 72 participants associatifs différents.

La Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées s'est réunie deux fois en 2010 :

- En mars 2010, pour traiter des sujets suivants : les services de transport collectif, la voirie et les espaces publics, le cadre bâti
- En mai 2010, pour traiter de l'enfant dans la ville et de la culture.

# Les services de transport collectifs

---

Un Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA) a été adopté le 6 juillet 2009. Les enjeux sont une mobilité adaptée, aisée et confortable pour tous.

Dans le SDA des actions sont engagées :

- information voyageur visuelle et sonore spécialement étudiée pour un maximum d'accessibilité
- information en temps réel
- sensibilisation des agents à la thématique du handicap
- apprentissage de la langue des signes française pour les agents d'accueil
- élaboration d'un cahier technique pour la réalisation d'arrêts bus totalement accessibles
- renouvellement du parc bus avec des véhicules accessibles
- dispositifs d'écoute des usagers, de suivi et d'évaluation de la politique de mise en accessibilité du réseau

Le plan de programmation compte 8 volets thématiques, 30 mesures, déclinées en 100 actions concrètes pour un coût estimé à 50 millions d'euros.

Le principe de continuité de la chaîne du déplacement impose une cohérence d'action avec les Autorités Organisatrices de Transport présentes sur le territoire, les gestionnaires de voirie, du cadre bâti, des espaces publics.

Dans ce cadre, et complémentairement aux réunions techniques organisées, la Commission Extra Municipale de l'Accessibilité aux Personnes Handicapées convie à ses groupes de travail accessibilité TISSEO SMTC pour la présentation de l'avancement des actions menées sur le territoire Toulousain et inversement, la ville de Toulouse est conviée à participer aux CARUT et ateliers CARUT animés par TISSEO SMTC. Il y a ainsi un partage d'expériences et une recherche permanente de la concertation avec tous les acteurs susceptibles d'agir sur la continuité de la chaîne du déplacement.

## 1. Etat d'avancement :

Voir document joint en annexe.

# La voirie et les espaces publics

## 1- Etat d'avancement :

L'année 2010 a été celle de l'élaboration d'une démarche concernant le Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces Publics (PAVE)

Pour l'élaboration du PAVE, document de programmation regroupant, planifiant et estimant les actions qui doivent être menées sur le domaine public pour le rendre accessible à tous, une méthode de travail a été proposée par la Communauté Urbaine Grand Toulouse et validée par les élus.

Elle prend appui sur la répartition des compétences entre l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et des communes.

Un Schéma Directeur d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (SDAVE) sera élaboré par la Communauté Urbaine du Grand Toulouse (CUGT). Ce document sera un préalable à l'élaboration des PAVE par les différentes communes.

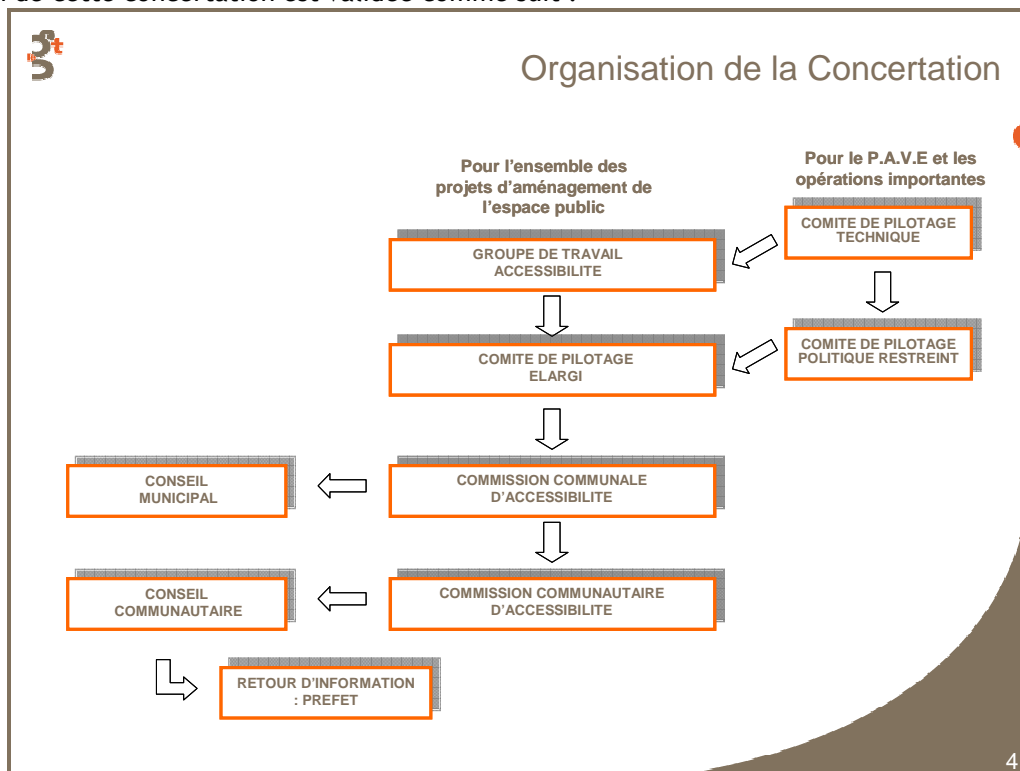
Le SDAVE « outil stratégique et de vision exhaustive de la problématique accessibilité » permettra de :

- Recenser les données nécessaires : les pôles démographiques, sociaux, économiques, culturels ..
- Identifier et classifier au sein de périmètres des zones stratégiques et les liens majeurs entre elles
- Définir des actions prioritaires

Pour l'élaboration du SDAVE, la CUGT impliquera l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire Toulouse aire urbaine (AUAT) et une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage sera sélectionnée (février 2011)

La prise en compte de l'accessibilité dans les projets depuis leur conception jusqu'à leur réalisation, nécessite une organisation de contrôle et de validation importante. Elle passe par la concertation avec les acteurs de l'espace public : associations, élus, maîtres d'ouvrages (voirie, transports, urbanisme ..) et maîtres d'œuvre (bureaux d'études, architectes, urbanistes ..)

L'organisation de cette concertation est validée comme suit :

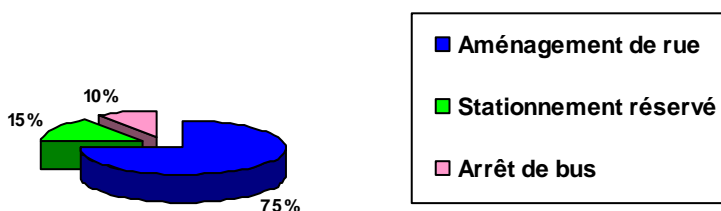


## 2. Éléments de suivi

De façon complémentaire à la démarche d'élaboration d'une méthodologie concernant le PAVE,

- la Communauté Urbaine du Grand Toulouse gestionnaire de la voirie et de l'espace a continué à mener des actions régulières en faveur de l'amélioration de l'accessibilité :

- 192 opérations d'amélioration des cheminements ont été menées en 2010 sur Toulouse. Ces améliorations mises en œuvre conformément à la « charte d'accessibilité » (réalisée par les services de la Ville de Toulouse et les associations représentant les personnes en situation de handicap)



- 40 places de stationnement réservé aux personnes handicapées ont été installées complémentaires aux 403 places existantes. La Ville de Toulouse compte au centre ville 2,6% de places réservées (soit plus de 300 places)
  - 22 sanisettes « tout public » ont été commandées et seront installées en 2011, ce qui portera le nombre total de sanisettes sur Toulouse à 40 dont 22 « tout public »
- La Direction des Espaces verts de la Ville de Toulouse a poursuivi ses actions engagées en faveur de l'accessibilité. En effet, une collaboration de longue date est inscrite entre le service des espaces verts de la Ville et les associations représentant les personnes en situation de handicap qui ont permis :
    - La réfection des allées sur les principaux jardins accueillant des événements culturels : Jardin de Compans 1200m<sup>2</sup> en 2009, Jardins des plantes 260m<sup>2</sup> e 2009 et 150m<sup>2</sup> en 2010, Prairie des filtres 1500m<sup>2</sup> en 2010
    - La participation des associations de personnes handicapées à divers ateliers lors de manifestations organisées par les espaces verts : portes ouvertes des serres municipales, Toulouse prend la clé des champs, l'Atelier des cinq sens
    - L'organisation de visites avec les associations, visites qui sont l'occasion pour les associations de découvrir des espaces verts et faire connaître les contraintes encore existantes à leur accessibilité.
  - Les groupes de travail, réunis sur la thématique de l'accessibilité de la voirie et des espaces publics ont traité, en 2010 des sujets suivants :

### Domaine de la voirie

- Avenue Maurice Hauriou - Chaussée
- Rue Bertrand de Born
- Allées de Barcelone d'Héraclès à Leclerc
- Chemin du Roussimort
- Rue Hébrard
- Passerelle de la Poudrerie
- Voie des Ramassiers
- Projet de piétonisation de la rue Alsace
- Point sur les places de stationnement réservé aux personnes en situation de handicap
- Point sur les zones 30



- Présentation de la méthodologie SDAVE/ PAVE

### Domaine de l'espace public

- Point sur le cahier des charges pour achat des sanisettes tout public
- Création de la place Titien
- Aménagement de la place Ronsard
- Panneaux d'information en braille pour la signalétique des arbres dans les jardins
- Diagnostics accessibilité en marchant dans les Jardins Compans Cafarelli, Fontaine Lestang et le Jardin des Plantes
- Réflexion sur achat de table de pique nique tout public

# Le cadre bâti -Les Etablissements Recevant du Public

## 1. Etat d'avancement :

Le diagnostic des ERP a été lancé en 2009, après des études élaborées en 2008 qui ont permis de recenser les sites à diagnostiquer et établir le cahier des charges pour faire appel à une Assistance à maîtrise d'Ouvrage. Le prestataire retenu pour diagnostiquer les 750 sites de la Ville et de la communauté urbaine, toutes catégories confondues (de la 1<sup>ère</sup> à la 5<sup>ème</sup>) soit environ 1.000.000m<sup>2</sup>, a été le BUREAU VERITAS.

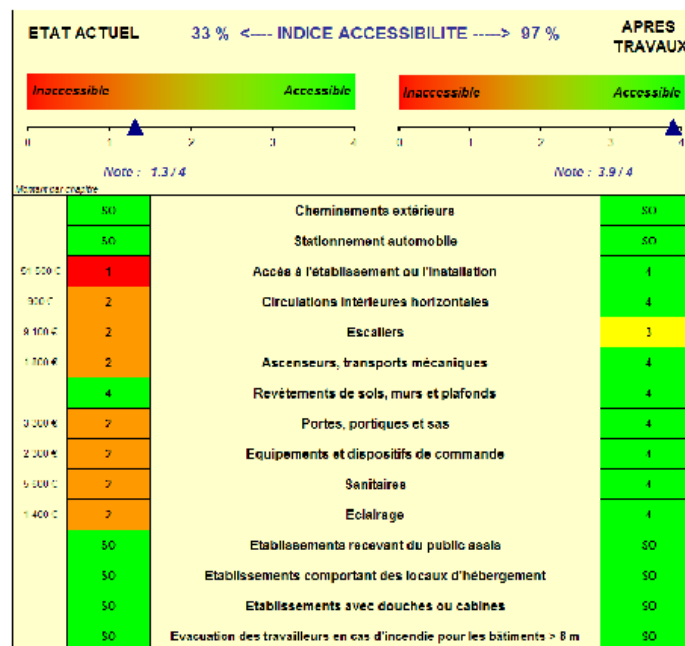
La mission de VERITAS s'est déroulée entre octobre 2009 et février 2011, il a été demandé au prestataire :

- La réalisation du diagnostic des bâtiments : analyse fonctionnelle du lieu, audit sur site, proposition de solution et chiffrage indicatif des travaux de mise en conformité,
- L'exploitation des diagnostics avec une hiérarchisation des mesures à prendre pour mener à bien la mise en conformité et l'élaboration d'un planning pluriannuel de réalisation des travaux en fonction des priorités qui seront définies

Sur l'année 2010, 500 visites et rapports ont été réalisés, l'affichage des rapports pour les ERP de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories (39 sites) était réalisé en janvier 2010.

### 1. Note générale d'accessibilité

L'établissement nécessite des travaux afin de le rendre intégralement accessible et plus particulièrement pour accéder à la salle polyvalente.



Note générale d'accessibilité	Commentaires
4	Accessible avec confort d'usage
3	Accessible
2	Accessible avec accompagnement
1	Non accessible
50	Sans objet

Les notes attribuées sont à « dire d'expert »

La note globale est une moyenne des notes de chaque chapitre, pondérée avec l'estimation financière de chaque chapitre.

Les premières conclusions ont été présentées en Commission pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées :

- Les non conformités les plus fréquentes sont les largeurs de portes, les pentes d'accès aux entrées, les mains courantes et les ascenseurs (18% des sites nécessitent la mise en place d'au moins un ascenseur, 15% des sites ont un ascenseur à adapter)
- Le coût moyen des travaux est estimé à 70.000€, les postes les plus coûteux étant les ascenseurs, les largeurs de porte et les pentes.

Par ailleurs et afin de sensibiliser le grand public et les salariés de la Ville de Toulouse et de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse, la Ville a mis en place les premières journées « Ville&Handicap » les 1.2 et 3 décembre 2010, sur la thématique : Toulouse Ville accessible, Ville sans barrière.

Dans ce cadre et lors du colloque du 3 décembre, se sont croisés urbaniste (M.CANTAL DUPART) chercheur (Mme MC.JAILLET), sociologue, (M.MENCHI) et juriste (M.SANCHEZ) devant un parterre de professionnels, de représentants de personnes en situation de handicap et d'agents des deux collectivités.

Des partenaires ont été associés à l'événement 2010 : l'ONU, Prémalliance et Format Différence.

## **2. Eléments de suivi**

A l'issue de l'élaboration du diagnostic, il conviendra d'élaborer une programmation qui devra être en lien avec le PAVE.

Les groupes de travail, réunis en 2010 sur la thématique du cadre bâti -ERP-, ont traité des sujets suivants :

- Travaux de mise en accessibilité du Musée des Augustins
- Amorçe de réflexion sur la signalétique du Musée des Augustins
- Présentation de la méthodologie pour établir le diagnostic accessibilité des ERP
- Présentation du bilan étape du diagnostic accessibilité des ERP

# Le cadre bâti -Le logement

---

Le Programme Local de l'Habitat du Grand Toulouse 2010- 2015 (PLH) a été adopté le 17 mars 2011.

Le scénario global de développement de l'habitat retenu dans le cadre du PLH s'appuie sur l'objectif d'accompagner l'accueil des habitants supplémentaires attendus à l'horizon 2030.

Ce scénario s'inscrit dans la perspective d'une croissance importante et rapide de l'agglomération en retenant un objectif de 6.000 logements par an sur la période 2010/2015.

Pour l'élaboration de ce PLH cinq critères ont été retenus pour redéfinir une politique de l'habitat :

- Produire « plus » en considérant que l'agglomération est en pleine expansion,
- Produire « mieux », des logements de qualité qui répondent aux attentes des ménages
- Construire une agglomération durable qui répond aux enjeux climatiques et qui est solidaire,
- Proposer des réponses à tous : s'adapter à la diversité des besoins de la population et aux capacités financières des ménages pour favoriser les parcours résidentiels,
- Faire vivre et animer le PLH avec tous : les élus, l'Etat, les partenaires, les habitants.

Les habitants et leurs représentants ont été associés, entre autres, à l'élaboration du PLH. Ces rencontres ont été l'occasion d'évoquer la démarche mise en place par l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) - Groupement Départemental de la Haute Garonne - qui a élaboré un Accord Départemental relatif à l'adaptation des logements aux personnes en situation de handicap et/ou en perte d'autonomie.

Cet Accord Départemental signé en 2008, est né d'une réflexion avec cinq associations de locataires et a été réalisé dans le cadre d'une démarche partenariale qui a associé la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et deux associations représentant les personnes en situation de handicap.

Cet Accord, porte sur l'évaluation de l'accessibilité du parc de logement social existant et s'appuie sur une grille.

Les associations représentant les personnes en situation de handicap ont fait connaître leur souhait de compléter la grille logement élaborée par l'USH.

Dès 2010 un travail a été engagé par le groupe de travail « logement » de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées afin de faire connaître les éléments complémentaires à intégrer à la grille logement dans le cadre du recensement du parc de logements accessibles.

Un avenant à l'Accord Départemental devra être proposé.

Sont attendus pour 2011, une synthèse de la collecte des données, sous un format unique quels que soient les bailleurs sociaux et permettant ensuite l'élaboration d'une cartographie permettant d'identifier l'offre existante de logements accessible.

L'USH devrait proposer un outil d'information départemental.

# L'accueil des enfants et des jeunes dans la ville

La Ville de Toulouse est soucieuse de pouvoir accueillir les enfants handicapés au sein des structures de loisirs et de sports dont elle a la gestion. Dès 2008 une attention particulière a été portée à ces accueils et une organisation municipale s'est mise en place pour répondre à une volonté politique forte d'inclusion :

- Les Directions en charge de l'accueil des enfants et des jeunes sur des activités de loisirs et de sports se sont structurées de manière à pouvoir mieux répondre à la demande des familles. Elles ont identifié en leur sein un référent handicap qui est une interface entre les familles et les structures de loisirs et de sports. Les référents handicap sont en charge d'élaborer le projet d'accueil et d'intégration de l'enfant, en lien avec la famille. Dans ce cadre, le dispositif s'est affranchi de l'avis d'un médecin municipal avant l'accueil de l'enfant. Par ailleurs un budget spécifique est dédié aux recrutements des Accompagnants de Vie Scolaire et de Vie de Loisirs (AVS-AVL) : 254.942 € l'accompagnement des enfants handicapés aux loisirs (AVL) et 187.191 € pour l'accompagnement des enfants handicapés sur les apprentissages à l'école maternelle
- Tout au long de l'année 2010, un plan de formation (1156 journées de formation) initié en 2009, a permis de former :
  - l'ensemble des professionnels en charge de l'accueil d'enfants et de jeunes (conférence de sensibilisation sur la question du handicap)
  - les professionnels de la petite enfance (formation 2 jours sur l'accueil de l'enfant « différent » et formation à la Langue des Signes et la culture des sourds et malentendants)
  - les Accompagnants de Vie Scolaire et de Loisirs (formation de 2 jours sur la fonction d'accompagnant)
- Juin 2010, une coordination interservices a été mise en place -animée par le Pôle Handicap- qui regroupe plusieurs directions : Enfance et Loisirs, Animation socioculturelle, Sports, Education et Développement Social. Elle a pour objectifs la création d'une culture partagée sur la question du handicap et de l'accueil de l'enfant ou du jeune handicapé, la création d'outils communs, la valorisation et professionnalisation des AVS-AVL
- Novembre 2010, la Ville de Toulouse a signé la « Charte de déontologie pour l'accueil des personnes handicapées dans les structures de vacances et de loisirs non spécialisées ». Cette signature a été accompagnée par la mise en place d'un « temps de pédagogie » qui a permis aux associations, partenaires et professionnels municipaux présents de dialoguer sur la question de l'inclusion des enfants et des jeunes dans les structures de droit commun.

Par ailleurs et concernant les plus petits, la Ville de Toulouse -dans le cadre de la mise en place d'un nouveau dispositif d'attribution des places en crèche- a souhaité être particulièrement attentive aux parents handicapés et aux parents d'enfants handicapés. Les familles concernées par le handicap bénéficieront d'une priorité pour l'octroi d'une place en crèche.

# L'accessibilité des outils et des services

---

## ■ Le site « Toulouse.fr »

Désireuse de satisfaire aux normes RGAA 2 exigées par le gouvernement français et au critère double AA du wcag 2.0 International, la Ville de Toulouse a entrepris en 2008 la refonte complète de son site web. Faisant le choix de la technologie web 2.0, elle met en service son nouveau site toulouse.fr au printemps 2009.

L'objectif de la Ville de Toulouse est d'atteindre un niveau d'accessibilité supérieur encore.

Avec la mise en place fin 2009 et 2010 d'ateliers organisés en partenariat avec les utilisateurs (associations représentant les personnes en situation de handicap), des améliorations ont été recherchées tant sur le plan technique que sur celui de l'offre de contenus (plan des places de stationnement GIC et des feux sonores, annuaire des associations « handicap, ...).

Son niveau d'accessibilité permet une navigation améliorée.

Pour ce qui concerne les différents types de handicap, il a été pris en compte :

- Handicaps moteur et cognitif/mental/psychique : l'ergonomie du site a été mise en cohérence et les accès ont été simplifiés
- Handicap visuel : la conformité aux standards a été respectée et une personnalisation de l'affichage est proposée (choix des couleurs, réorganisation du contenu...).
- Handicap auditif : étude en cours pour la mise en place de traduction en Langue des Signes Française et de sous-titrages

## ■ Les sports

La Direction des Sports compte un Secteur des Interventions Spécialisées (créé en 1972) constitué d'éducateurs sportifs, qui intervient pour promouvoir la pratique sportive auprès des personnes en situation de handicap :

- Accueil des personnes en situation de handicap dans les stages sportifs de la Ville de Toulouse
- Accompagnement des personnes en situation de handicap à de grands événements sportifs.

En quelques chiffres :

- Le service compte 8 éducateurs sportifs
- Une moyenne de 1.120 enfants, adolescents et adultes sont accueillis par semaine. Ils proviennent principalement de 86 Etablissements Spécialisés
- 15 disciplines sportives sont enseignées

Une convention entre la Ville et les Etablissements Spécialisés utilisant les services du secteur spécialisé de la Direction des Sports a été signée en 2010 pour régulariser un partenariat existant depuis de nombreuses années.

Par ailleurs, pour les différents événements organisés par la Direction des Sports, une vigilance à la question de l'accessibilité à tous est systématique. Pour exemple, la manifestation Toulouse Plage (10 juillet au 29 Août 2010) est totalement accessible.

La Ville aménage en 2010 les 15 piscines municipales de manière à accueillir dans de bonnes conditions les chiens- guides conformément à la loi.

# Conclusion

---

L'année 2010 marque la concrétisation du dispositif de concertation mis en place par la Ville dès 2008.

Engagés dans un partenariat important avec les associations représentant les personnes en situation de handicap, les différents services de la Ville de Toulouse et de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse impliqués sur la question de l'accessibilité et du handicap de façon plus générale, ont appris à prendre appui sur l'expertise des personnes handicapées et ont pu conforter et faire évoluer, sur cette base, leur propre expertise.

L'année 2010 aura été marquée par :

- L'engagement de la Ville dans le cadre du PAVE avec la validation d'une méthodologie de travail visant à l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics,
- La finalisation du diagnostic des ERP
- La rédaction d'une synthèse des besoins des personnes en situation de handicap à prendre en compte pour identifier l'accessibilité d'un logement (Grille logement)
- La signature de la « Charte de déontologie pour l'accueil des personnes handicapées dans les structures de vacances et de loisirs non spécialisées » qui engage la Ville vers une plus grande qualité d'accueil des enfants et des jeunes handicapés dans ses établissements.
- L'amélioration de l'accessibilité du site « Toulouse.fr »
- La mise en place d'actions ayant pour objectif de sensibiliser le grand public et les salariés de la Ville de Toulouse et de la CUGT à la question du handicap (plan de formation pluri-annuel, « Journées Ville&Handicap »)

Des arbitrages politiques importants sont attendus pour 2011 et 2012 notamment en ce qui concerne le PAVE et la mise en conformité des ERP.

# Les différents sigles utilisés dans le rapport

---

■ AUAT	Agence d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire Toulouse aire urbaine
■ AVS-AVL	Accompagnants de Vie Scolaire et de Vie de Loisirs
■ CAPH	Commission pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées
■ CARUT	Commission Accessibilité Réseau Urbain Tisséo
■ CUGT	Communauté Urbaine du Grand Toulouse
■ EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
■ SDAVE	Schéma Directeur d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics
■ ERP	Etablissement recevant du public
■ LSF	Langue des Signes Française
■ MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
■ PAVE	Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces Publics
■ PDU	Plan de Déplacements Urbains
■ PLH	Programme Local de l'Habitat
■ PLU	Plans Locaux d'Urbanisme
■ SCoT	Schémas de Cohérence Territoriale
■ SDA	Schéma Directeur d'Accessibilité
■ SMAT	Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
■ TISSEO SMTC	TISSEO Syndicat Mixte des Transports en Commun
■ USH	Union Sociale pour l'Habitat